

d'exploiter des filatures de coton, je dois lui répondre par la négative. Ma réponse est la même s'il s'agit de venir en aide à l'exploitation de filatures. Mais nous nous proposons, au moyen des mesures douanières que nous soumettrons d'assurer à ceux qui, à l'heure actuelle, sont sans emploi du travail dans ces usines; les propriétaires de ces établissements nous ont donné l'assurance qu'il en serait ainsi. Assurément, la question des aptitudes de l'individu pour le travail procuré est chose au sujet de laquelle on ne saurait attendre aucune intervention de notre part, et si, parce qu'un individu n'a pas la compétence voulue, il devient malheureusement à la charge de la municipalité, ces deniers pourraient alors servir, dans la proportion indiquée par mon honorable ami, à verser notre contribution à ce fonds de secours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je comprends bien mon honorable ami, il faut entendre, pour ce qui est de l'industrie manufacturière en général, que le moyen par lequel il compte mettre fin au chômage, consisterait dans les modifications apportées au tarif et dans les résultats qui pourront découler de la mesure contre le *dumping*.

Je vois que le groupe industriel mentionné ici est celui de l'exploitation forestière, de la pêche et de la chasse. Mon honorable ami se propose-t-il d'utiliser ce fonds pour venir en aide à tous les pêcheurs qui se trouveront sans emploi et en tout temps? Le projet tient-il compte des saisons touchant le chômage?

L'hon. M. BENNETT: Dans l'administration de ce fonds, on ne fera aucune distinction en ce qui concerne les occupations de ceux qui sont aujourd'hui sans travail. S'ils n'ont pas d'emploi, ils peuvent bénéficier du crédit. S'ils ont de l'ouvrage, ils ne peuvent plus être regardés comme des sans-travail, mais s'ils ne sont pas aptes au travail qui leur est offert, ils continuent à être des chômeurs, et si leurs ressources finissent par être épuisées et qu'ils soient obligés de s'adresser à leurs concitoyens, nous accordons la contribution que le très honorable député a dit lui-même être convenable, et que nous nous proposons de maintenir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis impatient de voir quelle va être l'étendue de ce secours. La catégorie suivante comprend ceux qui sont employés aux exploitations minières; les houilleurs, par exemple, et ceux qu'occupent les minerais métalliques ou non métalliques. Jusqu'à présent, il semble que nous avons surtout songé à ceux qui habitent les centres et les grandes villes. Plusieurs de

ces travaux miniers sont exécutés dans des régions éloignées. Dans le cas où les mines ne seraient pas en pleine activité, une partie de ces 20 millions sera-t-elle affectée aux mineurs sans emploi, qu'il s'agisse des mineurs de houille ou de ceux qui travaillent les minerais métalliques ou non métalliques?

L'hon. M. BENNETT: J'ai essayé d'expliquer clairement que le crédit n'était pas directement disponible pour le soulagement du chômage, cela étant du ressort des villes et des provinces, mais une contribution serait accordée à la province, intermédiaire de la municipalité. Nous nous efforcerons, en vertu d'un autre article, sur lequel j'appelle l'attention, d'entreprendre des travaux miniers sur une échelle suffisante pour assurer de l'emploi aux mineurs, du moins pour les houilleurs. En tant que nous avons été renseignés, si l'essor qui sera donné aux affaires doit garantir l'utilisation des produits canadiens par les Canadiens, plutôt que de permettre à d'autres pays de nous envoyer des marchandises qui peuvent être achetées chez nous, nous n'aurons pas à redouter la difficulté suggérée par mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a laissé entendre que les mesures qu'il doit proposer auront certainement pour effet d'employer tous les mineurs.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit tous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, j'ai mal compris mon honorable ami. Je croyais qu'il avait fait une assertion à peu près identique au sujet des employés de manufactures.

L'hon. M. BENNETT: J'ai dit un grand nombre, dans les deux cas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de citer les paroles de mon honorable ami. Il est assuré, dit-il, que les mesures qu'il présentera tendront à enrayer le chômage dans les manufactures et les mines. Veut-il nous dire d'où vient cette assurance et quelle en est la nature?

L'hon. M. BENNETT: Cela sera peut-être mieux étudié lorsque le comité aura été saisi des propositions tarifaires. J'avais l'intention de faire une déclaration aussi complète que possible dans les circonstances, et je n'y manquerai pas. Je vais m'efforcer de montrer quel doit être l'effet de notre conduite sur le travail, et donner le nombre des chômeurs qui seront occupés. Je crois que ce nombre sera de plus de vingt-cinq mille dans un avenir très rapproché.

Le très hon. MACKENZIE KING: Laissez-moi mentionner une autre catégorie. Par exemple, dans ce rapport, sous la rubrique de